Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses :

soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 20 (1912)

Heft: 9

Artikel: Le bon Samaritain

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-555875

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mais ce sont là, hélas! des terminaisons heureuses, qu'on ne peut que bien rarement espérer et escompter; elles sont absolument exceptionnelles.

Couché sur un lit mécanique, sondé chaque jour avec des sondes aseptiques, et purgé judicieusement (n'oublions pas que le blessé est paralysé de sa vessie et de son intestin rectum), ses eschares du sacrum soigneusement pansées, le patient pourra résister, sans trop se plaindre, et

sans trop souffrir, durant quelque temps.... C'est tout ce qu'il peut espérer. Chacun peut comprendre, en effet, que la nature de sa blessure est de celles qui ne pardonnent pas, hormis les cas, toujours peu nombreux, où une habile intervention chirurgicale, pratiquée à temps et judicieusement, pourra venir faire cesser les désordres osseux et rendre à la moelle comprimée toute sa liberté d'action.

(Journal de la Santé.)

Le bon Samaritain

M. le D^r Jean Suis écrit dans le Patriote:
Dans cette exquise parabole du Bon Samaritain que tout le monde connaît et qui vivra dans le souvenir des générations aussi longtemps que la terre sera habitable, on lit qu'un homme descendant de Jérusalem à Jéricho était tombé entre les mains des voleurs, lesquels, après l'avoir dépouillé, avaient fui, le laissant couvert de plaies et à demi-mort. Saint-Luc, qui raconte la chose, ajoute que le Samaritain, qui voyageait également, arriva près du malheureux. En le voyant, il fut touché de compassion. Il s'approcha, banda ses plaies, après y avoir versé de l'huile et du vin.

De l'huile et du vin! Depuis de longues années, la présence de ces deux produits, dans la parabole évangélique, ou mieux sur les plaies du pauvre voyageur, m'avait paru extraordinaire. De l'huile et du vin! Ah! ces Samaritains, avaient-ils une singulière façon de traiter les plaies! Longtemps j'ai souri sans chercher à approfondir. Le bon Samaritain de ce siècle aurait dans sa trousse un pansement antiseptique, du sublimé, de l'acide phénique, que sais-je encore. L'autre, celui du temps de Saint-Luc, était-il tout bonnement un ignorant? Quand j'ai commencé mes études

médicales, j'avais pour lui un sourire ironique. De l'huile et du vin! Je plaignais autant le Samaritain que le blessé!

Aujourd'hui je suis prêt à m'émerveiller! Savez-vous que ces Samaritains étaient rudement forts en matière de pansements? Il y a, à l'heure où j'écris, des chirurgiens qui pansent au vin, au vin vieux, au vin aromatique. Je me suis servi du vin deux fois, une fois dans une vaste plaie dans le dos, une autre fois dans la jambe et avec un plein succès. Dans le cas de la plaie du dos, j'ai eu la curiosité de comparer l'action cicatrisante du vin et celle de l'iodoforme sur la même plaie. Je dois à la vérité de reconnaître que toute la partie recouverte par des compresses de vin guérit huit jours plus tôt que la partie traitée à l'iodoforme.

Je n'ai pas essayé l'huile, mais je me propose de le faire depuis que j'ai reçu communication des résultats obtenus chez les malades de cet original praticien, mort depuis plusieurs années, le docteur Gruby, de Paris. Gruby, que tous les lettrés ont connu, était un médecin cocasse. Il ne traitait pas comme tous ses confrères. Sa thérapeutique retardait ou avançait toujours d'un siècle ou de deux. Or, voici ce que

rapporte le secrétaire de cet extraordinaire praticien, dans un livre de notes et de souvenirs:

Gruby employait l'ouate huilée. Au lieu de faire de l'antisepsie nocive avec des antiseptiques qui tuent aussi bien les bons microorganismes que les mauvais microbes, il faisait de l'asepsie primaire, naturelle et logique. Son pansement isolait la plaie des influences extérieures, l'huile la mettait dans un milieu calme et doux où les agents reconstitutifs des chairs étaient tout à fait à leur aise et les microbes comme paralysés mécaniquement, et il obtenait des guérisons dont les phases n'étaient pas tributaires en général des inflammations,

des purulences, des douleurs et des nécroses qu'on obtient avec les antiseptiques chimiques dont la liqueur de Van Swieten (à base de sublimé corrosif) est le plus bel échantillon.

Si nous publions ces lignes du D^r Suis, ce n'est point pour engager nos samaritains à faire des essais, ni pour leur conseiller de faire des pansements au vin ou à l'huile. Attendons qu'on nous dise quel est le vin le plus efficace, quelle est la meilleure huile! Contentons-nous de faire des pansements d'urgence avec du matériel rigoureusement propre, si possible avec des cartouches stérilisées, et laissons le D^r Suis continuer ses expériences.



Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des samaritains. — Nous avons l'avantage de faire savoir aux sections de l'Alliance des samaritains que le nouveau Comité central est entré en fonctions sous la présidence de M. Arnold Rauber, président central de l'Alliance suisse des samaritains, Obere Hardegg, 711, à Olten.

Toutes les correspondances doivent être adressées dorénavant au nouveau président.

Les autres membres du Comité central sont: M. *Emile Strub*, Obere Hardegg, 711, Olten, conservateur du matériel; M. *Paul Meyer*, Obere Hardegg, 711, Olten, caissier central.

Olten, le 1er août 1912.

Le Comité central.

Croix-Rouge genevoise. — Les rapports annuels de la section genevoise de la société suisse de la Croix-Rouge ont paru chez Kündig, en une brochure de 68 pages.

Le premier, présenté par M^{lle} Alice Favre, présidente, expose l'activité, en 1911, des dames de la Croix-Rouge. Il constate les heureux effets de l'installation, nouvelle, des cinq infirmières au local de la rue de Candolle, 18, rend compte des principales séances auxquelles ont assisté

les déléguées de la société, des cours médicaux de MM. les D^{rs} Lardy et Guyot, etc. Ce rapport présidentiel est suivi du rapport financier de M^{me} Pierre Moriaud, trésorière, qui constate une importante augmentation des dépenses.

Le rapport du président de la société genevoise des messieurs de la Croix-Rouge, M. le Dr Lardy, parle surtout de la journée de la petite fleur et de la voiture automobile de la Croix-Rouge, qui a déjà rendu de précieux services, notamment pour porter secours aux victimes du Salève. Un legs remis par M. Maurice Dunant en souvenir de son oncle, M. Henri Dunant, permettra à la société de préparer la création d'une colonne auxiliaire de transport demandée par le Service sanitaire fédéral, et en tout premier lieu d'acheter un fourgon de transport Bohni qui pourra être utilisé en cas de catastrophes.

Le rapport du comité cantonal, que préside M. Maurice Dunant, raconte la dissolution de l'ancien comité cantonal, composé de représentants de la société des dames, de celle des messieurs de la Croix-Rouge, et de celle des samaritains; cette dernière s'étant retirée de l'Association, un nouveau comité a été composé